



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS – 81380

DÉCISION DU MAIRE N° 09/2026

Marchés publics : 1.1.9 : Contrat de location longue durée d'un véhicule
et contrat de régie publicitaire

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22 donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique permet de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 60 000 € hors taxes pour les marchés de fournitures ou de services,
- Vu la délibération n° 05/2026 du conseil municipal du 26 mars 2026, portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL à la fonction de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 13/2026 du conseil municipal du 09 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le contrat de location longue durée de véhicule transmis par la société « LOCA JEN »,
- Vu le contrat de régie publicitaire transmis par la société « TRAFIC COMMUNICATION »,
- Considérant que la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relèvent des pouvoirs délégués au maire pour la durée du mandat, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant que la proposition du contrat de location longue durée d'un véhicule poursuit un but d'amélioration de la qualité des services rendus à nos concitoyens et à leur environnement,
- Considérant la nécessité de louer un véhicule neuf pour le service technique communal,
- Considérant la non-participation de la commune aux frais d'aménagement du groupe frigorifique,
- Considérant qu'il revient au groupe de financer la totalité de l'opération aux moyens de recettes publicitaires,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De souscrire un contrat de location longue durée d'un véhicule utilitaire de type RENAULT TRAFIC L1H1.

ARTICLE 2 : Le contrat à passer avec la société « LOCA JEN » dont le siège social est situé 16 rue François Arago, 33700 MERIGNAC, porte sur un montant global de 33 600 € TTC, pour une durée de 3 ans. Cette somme est payable par l'opérateur de régie dès la mise à disposition du véhicule.

A l'expiration de ce délai, la commune sera tenue de restituer le véhicule au loueur, de poursuivre le contrat pour une durée identique ou d'acquérir le véhicule.

Le loyer sera de 935 € TTC pendant toute la durée de la location.

Les loyers seront payables à l'avance pour toute la durée de la location dès la mise à

disposition du véhicule.

Le financement du véhicule est réalisé au moyen de recettes publicitaires générées par les emplacements publicitaires présents sur le véhicule et que l'exploitation de ces emplacements sera réalisé par l'opérateur de régie publicitaire.

ARTICLE 3: De souscrire un contrat de régie publicitaire avec la société « TRAFIC COMMUNICATION » dont le siège social est situé 16 rue François Arago, 33700 MERIGNAC.

ARTICLE 4: La commune est déchargée, par la société « LOCA JEN », de son obligation de paiement des loyers. En cas de livraison du véhicule au sein de la collectivité, les frais de livraison seront à la charge de la commune.

La commune s'engage a souscrire une assurance tous risques couvrant à titre d'accessoire l'affichage publicitaire et à entretenir l'intérieur et l'extérieur du véhicule.

La commune s'engage à payer tous les frais de réparations et de fonctionnement relatifs au véhicule.

ARTICLE 5: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie d'Albi Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 13 mai 2026

**Le Maire,
Bernard DELBRUEL**



Le Maire, certifie le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le..... notifié ou publié le, étant précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.